Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260326-2026_16-DE

MAIRIE DE Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 26 mars 2026

DÉLIBÉRATION n°2026- 16 : DESIGNATION DELEGUES VIGIPOL

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 20 h 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sixième jour du mois de mars 2026 à vingt heure et quinze minutes, le Conseil Municipal de PLÉBOULLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Myriam CHERDEL, Maire.

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 08 conseillers

Étaient présents : 15 Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL **le Maire**, Patrick RENAULT, Delphine France, Yannick BROSSAS **Adjoints**, Cyril HUCHET, Virginie FRANCOIS Luc REBOURS Myriam RENAULT, Hervé RENAULT, Stéphanie DURAND, Christophe RICHEUX, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET, **conseillers**

02 Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :

Annabelle NEVOT donne pouvoir à Delphine FRANCE
Patricia LEBARBIER donne pouvoir à Myriam RENAULT

0 Conseiller municipal était absent

Secrétaire de séance : Christophr RICHEUX

Date de la convocation et **d'affichage** convocation et affichage le 23 mars 2026

Madame le Maire explique,

Vu le **Code général des collectivités territoriales**, notamment ses articles L.2122-22 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;
Vu les circulaires du ministère de l'Intérieur relatives au dispositif **VIGIPOL** et à la vigilance des collectivités territoriales ;
Vu la circulaire du 24 février 2021 relative à la vigilance et à la protection des populations dans les territoires ;
Vu la délibération du conseil municipal du 26 mars 2026 sous la délibération n° 2026-13 désignant déjà Christophe RICHEUX (titulaire) et Jean-Pierre HUCHET (suppléant) ;
Vu le rapport de Madame le Maire exposé en séance ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : Confirme la désignation des référents VIGIPOL de la commune comme suit : **Référent titulaire** : Christophe RICHEUX **Référent suppléant** : Jean-Pierre HUCHET

ARTICLE 2 : Charge les référents VIGIPOL désignés de :

- **ASSURER** le suivi des consignes nationales et territoriales VIGIPOL ;
- **RELAYER** l'information aux agents communaux et élus ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260326-2026_16-DE

- **COORDONNER** les mesures de vigilance et de protection au niveau communal ;
- **PARTICIPER** aux réunions du réseau VIGIPOL au niveau intercommunal ou départemental.

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le Maire à engager les démarches nécessaires, à signer les documents afférents et à assurer la transmission de la présente délibération aux services concernés (Préfecture, Gendarmerie).

ARTICLE 4 : CHARGE Madame le Maire de l'affichage en mairie et de l'information des agents communaux.

Le secrétaire de séance Christophe RICHEUX

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 26 mars 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL